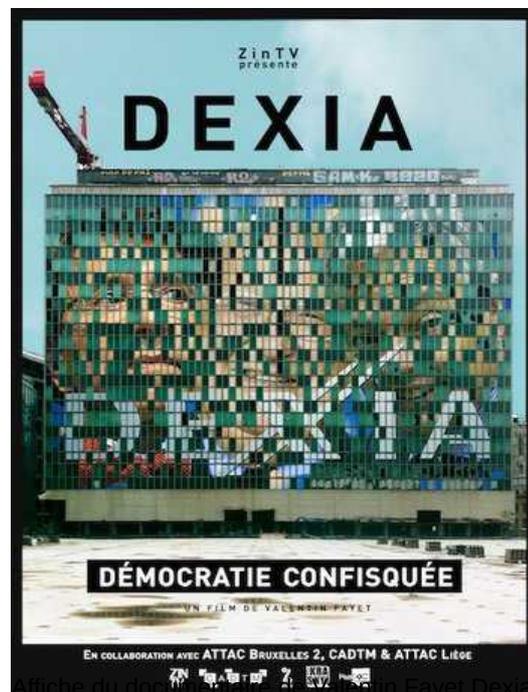


SAUVETAGE DE LA BANQUE DEXIA, EMPRUNTS TOXIQUES, ACCORDS CÔUTEUX : 20 MILLIARDS D'ARGENT PUBLIC DÉJÀ... DES ORIGINES AU VOTE D'UN ACCORD À CLERMONT COMMUNAUTÉ...

Les emprunts toxiques... ça vous dit quelque chose ? A Cusset, ATTAC avait organisé en juin 2015 une [conférence](#) de la journaliste Catherine Le Gall, co-auteur d'un livre (1) et d'un reportage (2) sur le sujet.

Naissance de Dexia, montée des emprunts toxiques

La banque Dexia est issue de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (CAECL). La CAECL était une entité de la Caisse des Dépôts. Transformée en société anonyme en 1987 (gouvernement Jacques Chirac), elle a pris alors le nom de Crédit Local de France. Privatisé entre 1991 (gouvernement Bérégovoy) et 1993 (gouvernement Balladur), c'est en s'associant au Crédit Communal de Belgique en 1996 que cette nouvelle entité finira par s'appeler Dexia. « Epaulée » par le fonds d'investissement JP Morgan, Dexia a alors vendu des milliers d'emprunts structurés dits « toxiques » dont les taux d'intérêts ont explosé. Tout au long de ses principales transformations et dérives, la banque est dirigée par Pierre Richard. A ses débuts en 1974, aux côtés d'un auvergnat connu en route pour la présidence, Valéry Giscard d'Estaing, il vit maintenant d'une retraite confortable estimée à 600 000 € annuels (1). Ces produits financiers toxiques ont aussi été proposés par d'autres banques comme la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Société Générale... etc... (3)



la démocratie confisquée (ZinTV)

2008 : une banque sauvée par les Etats français, belges et luxembourgeois avec 6,6 milliards d'argent public



Dexia une banque toxique de Nicolas Cori et Catherine Le Gall (éditions la découverte)

Ce sont les Etats qui ont sauvé la banque Dexia de la faillite en 2008 au moment de la crise financière. La Cour des comptes en a alors estimé le prix payé à 6,6 milliards d'euros ! Pour la France, la banque Dexia est ainsi devenue la SFIL (Société de financement local) en 2013 (Etat 75 %, Caisse des dépôts 20 %, Banque Postale 5 %) ... Dans un excellent documentaire belge de Valentin Fayet (4), Eric Toussaint (CADTM – comité pour l'annulation de la dette du tiers monde) donne son point de vue : ce sauvetage coûteux évite la faillite et... surtout les procès en justice pour les administrateurs. C'est une illustration répétée de l'adage « privatisation des profits et socialisation des pertes » ! Les choix politiques qui ont conduit à la dérégulation du marché bancaire ont de lourdes conséquences...

Une faillite bancaire estimée à 13 milliards d'euros d'argent public en France

« En juillet 2013, la Cour des comptes avait chiffré le coût de la faillite de Dexia à 6,6 milliards d'euros, comprenant notamment les recapitalisations successives par l'État et la Caisse des dépôts. Il convient désormais d'y ajouter les indemnités de remboursement anticipé (IRA) à la charge des collectivités territoriales et hôpitaux ayant souscrit des emprunts toxiques (environ 6 milliards d'euros). Si l'on tient compte des crédits antérieurement désensibilisés, le

sinistre de Dexia aura donc coûté à ce stade – et sous réserve de nouveaux événements pouvant affecter, dans un sens comme dans l'autre, les emprunts toxiques et le reste du portefeuille de Dexia Crédit Local – environ 13 milliards d'euros au contribuable français. Pour ce qui concerne la Belgique, le coût s'élève à 6,9 milliards d'euros, correspondant à la nationalisation de Dexia Bank Belgique et à la recapitalisation de Dexia.

Actuellement, le coût de cette faillite bancaire peut donc être évalué à environ 20 milliards d'euros.» (5) Voilà ce qu'on peut lire sur le site du Sénat...

Des taux qui s'envolent

Comme le définit la journaliste Catherine Le Gall (6), « ces emprunts sont des produits dit structurés. Ils sont l'assemblage de deux produits bancaires : l'un à taux fixe, l'autre à un taux susceptible de varier au gré des fluctuations du franc suisse [ou du yen] et des indices boursiers... ». Celles et ceux qui pensaient faire des bonnes affaires ont vu leurs taux atteindre parfois 30 ou 40 %...

Des élus qui signent, d'autres non. Des élus qui s'associent aussi pour résister.

Si une partie des élus n'a pas signé de tels prêts, l'accord des autres a pu être facilité par le nom même des prêts qui avait tout pour être rassurant (Tofix, Tip top, Dualfix) masquant l'envolée future de taux qui n'ont rien de fixe. D'autres facteurs ont aussi aidé la signature de tels prêts comme la baisse des moyens des collectivités territoriales qu'elle soit liée à celle des dotations que verse l'État ou à celle des recettes fiscales (paupérisation de la population d'un côté et cadeaux fiscaux faits aux plus riches de l'autre). La confiance dont Dexia bénéficiait en étant héritière d'une structure publique fiable comme la présence d'élus au conseil d'administration de Dexia comme... François Rebsamen (pour 20 000 euros de jetons de présence par an quand même...) était rassurante. La complexité des montages financiers mais aussi la tentation de certains élus de lancer coûte que coûte une réalisation avant la fin d'un mandat a aussi favorisé de tels emprunts...

Certains élus locaux de différentes tendances se sont regroupés et ont fondé l'[APCET](#) (acteurs publics contre les emprunts toxiques). Le premier président de l'association en était Claude Bartelone alors à la tête du conseil général de Seine Saint Denis. L'association présidé par Christophe Greffet (maire de Saint-Genis-sur-Menthon) reste active et a tenu une assemblée générale en octobre 2015 au Sénat. Elle a aussi dénoncé la loi du 29 juillet 2014 voté à l'Assemblée Nationale présidée par un certain Claude Bartelone ! (7).

La loi du 29 juillet 2014, une loi qui protège la banque

En effet avec cette « loi relative à la sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public », l'Etat a mis depuis en place un fonds d'aide pour les collectivités dont la dette liée aux emprunts toxiques a connu une nouvelle explosion avec l'envolée du franc suisse en janvier 2015. Mais "le recours à cette aide impliquerait pour les collectivités de conclure au préalable une transaction avec la banque prêteuse portant sur l'ensemble des emprunts souscrits. Cela signifie que la collectivité devrait se désister des instances en cours et renoncer à toute action judiciaire ultérieure avant même de savoir quelle réparation lui serait allouée". En outre le texte rend caduque le recours de la plupart des communes : l'absence de mention de TEG (taux effectif global) ne justifie plus un motif suffisant pour assigner une banque en justice ! (6). En somme l'État protège la banque qu'il détient maintenant à 75 %.

Les emprunts toxiques dans notre région

Publiée par le journal libération, une carte des emprunts toxiques en France en donne les détails (8) . Dans l'Allier, les communes de Creuzier le Neuf, Vendat, Vichy, Montluçon et Domérat seraient principalement touchées et dans une moindre mesure les communes de Moulins, Yzeure, Avernay, Bellerive, Désertines et Néris les Bains. Sur son site, le syndicat CGT d'Auvergne synthétise les données pour notre région (9) : la présence des villes de Clermont-Ferrand , Montluçon et Vichy est confirmée avec Aurillac mais on y trouve aussi les Communautés d'Agglomération de Clermont, de Montluçon et de Vichy, le SMTC, les Centres Hospitaliers de Brioude, Vichy et Montluçon, le département de la Haute-Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud Allier, Auvergne Habitat...

Le conseil communautaire de Clermont valide un accord coûteux avec la banque et renonce ainsi aux poursuites judiciaires

Le vendredi 16 octobre 2015, le conseil communautaire de Clermont-Ferrand a autorisé la signature d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local et la SFIL (10) ...

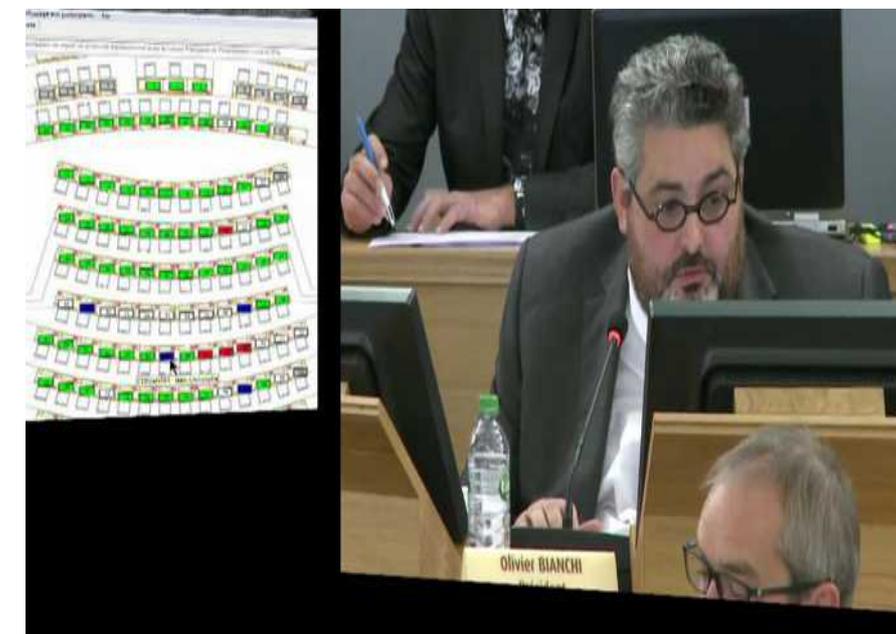
Les militant-e-s du CAC 63, le collectif pour un audit citoyen de la dette du Puy de Dôme et d'ATTAC 63 ont tout fait pour dénoncer ce protocole en alertant les médias. Leur action a eu des échos médiatiques (reportage de France 3 Auvergne (11)).

La présentation du protocole par Hervé Prononce (Vice-Président, en charge du Budget et de la Fiscalité, maire du Cendrey, Groupe Alternance Républicaine) nous apprend que pour un capital restant dû de 16

millions d'euros, concernant 4 emprunts, la banque réclame 13 millions d'indemnités de sortie et la communauté espère une aide de l'État qu'elle estime à ce jour à 5 millions... Pour les deux premiers emprunts d'un montant de 2,8 millions et 4,8 millions, la banque réclame même des indemnités de sortie plus élevées que le niveau des emprunts, respectivement 3,6 millions et 7,9 millions ! Une majorité d'élus (« Groupe du Rassemblement Républicain de la Droite et du Centre », du « Groupe Alternance Républicaine », « Groupe Socialiste, Républicain et Apparentés », groupe « Communiste Républicain Front de Gauche » et des élus non inscrits dans un groupe) a approuvé le protocole qui serait selon eux la moins pire des solutions. Pour ces élus, l'accord dégage la collectivité du risque lié aux emprunts toxiques. Ils jugent la bataille juridique trop



Hervé Prononce au Conseil communautaire de Clermont du vendredi 16 octobre 2015 .



Résultat du vote du conseil communautaire : une majorité pour le protocole.

(François Saint André) qui votera contre avec les 3 élus du Groupe « Front de Gauche - Place au peuple ! ». Ces derniers ont souhaité poursuivre la démarche judiciaire contre la banque plutôt que le choix d'un protocole « aussi clair que de l'eau de boudin ». Bilan : pour 65, contre 4, abstention 17

incertaine et trop longue, une issue même favorable risquant d'être cassée par une loi rétroactive... Guillaume Vimont des élus du groupe « Europe Écologie Les Verts », et les élus du groupe « Front de gauche Place au Peuple », Alain Laffont et Florent Naranjo ont dénoncé le protocole (clause de confidentialité incompatible avec la démocratie, partie de l'accord précisant qu'une erreur de droit ou de fait ne remet pas en cause l'accord, montant du fonds de soutien de l'État et date de son versement non précisés, insuffisance des garanties bancaires). N'obtenant par le report qu'ils demandaient, les premiers s'abstiendront à l'exception d'un des leurs

Poursuivre la voie judiciaire et arrêter de sauver les pertes bancaires !

En choisissant de sauver de la faillite la banque Dexia comme l'a souligné Eric Toussaint du CADTM, les Etats ont choisi de faire porter les pertes de Dexia sur les peuples. Nous payons au moins deux fois : une fois en sauvant la banque au niveau national et une deuxième fois en payant les prêts dont les taux atteignent des taux d'usure au niveau local ou dont les pénalités de sortie sont inacceptables. Mais nous payons aussi par les suppressions d'emplois de services publics qui ne sont plus rendus.

Les élus de Vichy s'ils ont malheureusement souscrits de tels prêts, avaient jusqu'à l'été dernier choisi une autre voie : celle de la démarche judiciaire, décidant en attendant son issue de ne rembourser que le capital dû tout en provisionnant les intérêts. Vont-ils être tentés à leur tour d'accepter une clause de confidentialité qui fait peu de cas de la démocratie, voter en catimini et démissionner devant l'emprise de la finance ?

Il est temps comme les militant-e-s du CAC 63 et d'ATTAC 63 l'ont fait dans le cas de Clermont-Ferrand de dénoncer partout ces accords et de dénoncer le double jeu de l'État..

Ces 20 milliards de dépenses publiques si l'on ajoute le prix du sauvetage côté belge ... ce sont 20 milliards qui auraient pu servir à construire une société plus solidaire...

Frédéric PANNE

Notes

- (1) « [Dexia une banque toxique](#) » par Catherine Legall et Nicolas Cori (La Découverte)
- (2) Emprunts toxiques Dommages et intérêts, Catherine Legall et Benjamin Adam ([La revue dessinée n°5](#) - automne 2014) prix du meilleur article financier décerné par la... Banque de France.
- (3) [Le livre noir des banques \(ATTAC et Basta\)](#) Editions les liens qui libèrent.
- (4) [Dexia démocratie confisquée, film de Valentin Fayet – ZinTV](#) (52 minutes) / CADTM <http://cadtm.org>
- (5) extrait intégral du communiqué de presse liée à la publication du rapport « Les défis de la SFIL : financement des collectivités et résolution du problème des « emprunts toxiques » Rapport d'information de M. Maurice VINCENT, fait au nom de la commission des finances n° 58 (2015-2016) - 14 octobre 2015 .
<http://www.senat.fr/presse/cp20151021a.html>
- (6) Contre les emprunts toxiques quelle antidote ? Catherine Legall et Benjamin Adam (La revue dessinée)
<http://www.larevuedessinee.fr/Contre-les-emprunts-toxiques-quel>
- (7) APCET : acteurs publics contre les emprunts toxiques : <http://www.empruntstoxiques.fr>
- (8) <http://s0.libe.com/fremen/maps/carte-emprunts-toxiques/#>
- (9) <http://www.cgt63.fr/joomla3/index.php/25-actualite/expressions-interprofessionnelles/303-emprunts-toxiques-en-auvergne-2-un-hold-up-de-100-millions-d-euros>
- (10) Conseil communautaire de Clermont-Ferrand du 16 octobre 2015 – L'ensemble des débats concernant les emprunts toxiques sont visible sur le vidéo de 0h22 à 1h02 : <http://www.clermontcommunaute.fr/mon-agglo/linstitution-a-la-loupe/conseils-communautaires/conseil-communautaire-du-16-octobre-2015/>
- (11) reportage de France 3 Auvergne : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/puy-de-dome/clermont-ferrand/clermont-communaute-sortir-des-emprunts-toxiques-831279.html>